



RÉDUIRE SES IMPÔTS AVEC LES FONDS DE PME

Le principe de ces fonds longtemps appréciés des épargnants aisés, voire fortunés, est d'investir dans des actions de petites et moyennes entreprises non cotées en Bourse, ou seulement sur un marché non réglementé comme Euronext Growth (ex-Alternext), pour financer leur dévelop-

pement avec l'espoir de les revendre avec un gain, au fur et à mesure que les participations peuvent être cédées ou introduites en Bourse.

Les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI), et fonds d'investissement de proximité (FIP), lancés initialement en 1997 et 2003 avec 25 % de réduction d'impôt, permettent encore de diminuer son fardeau fiscal. Mais cet avantage a été « raboté » après la dernière crise. Depuis 2012, souscrire des parts de FIP et FCPI ne donne plus droit qu'à une réduction d'impôt de 18 % du montant placé, plafonné à 24 000 € pour un couple dans

chacun des deux types de fonds, soit une réduction d'impôt maximale de 8 640 € pour 48 000 € répartis à 50/50 entre des FIP et FCPI. En contrepartie, ces fonds doivent investir au moins 70 % de leurs actifs dans des PME.

Le bonus fiscal est doublé pour les FIP consacrés aux PME domiciliées en Corse et outre-mer. « On en propose un peu chaque année à nos clients, car, avec 36 % de réduction d'impôt, le gain fiscal est tout de même deux fois meilleur que pour les FIP et FCPI classiques », explique Arnaud Doria, du cabinet de gestion de patrimoine AD Investissement Conseil, à Neuilly. Certaines banques en ligne, comme Boursorama, proposent aussi des sélections de FIP et FCPI à des conditions intéressantes.

Même si leurs performances ne sont pas extraordinaires, l'avantage fiscal sécurise l'opération. Pour un investissement effectué en novembre ou décembre, haute saison de la défiscalisation, les contribuables récupèrent en effet la réduction promise huit à neuf mois plus tard, en déduction du solde d'impôt sur le revenu calculé par le fisc fin août. Vatel Capital



et Calao Finance proposent encore des FIP corses cette année. Après avoir collecté 26 millions auprès de 4 000 épargnants avec son premier FIP outre-mer, Inter Invest lance pour sa part son FIP Outre-mer n° 2, ouvert aux souscriptions jusqu'en juin 2020.

Les performances des FIP et FCPI sont cependant mitigées. Sur 217 fonds déjà remboursés, les scores vont de + 87 %, pour le FCPI Cap Innovation 2007 d'Odyssee Venture, à - 98 %, pour le FCPI Innoven 2000. Les autres affichant une perte moyenne de 5,9 %, pour une durée de blocage d'environ neuf ans et demi. Près de la moitié des FCPI et FIP ont néanmoins procuré des gains à leurs souscripteurs, en plus des réductions d'impôt. C'est notamment le cas pour plusieurs millésimes des sociétés Alto Invest (rebaptisé Eiffel Investment), Inocap, IXOPE, Naxicap, NextStage, Odyssee Venture et Vatel Capital, dans l'ordre alphabétique des gérants de FIP et FCPI recommandables ayant liquidé suffisamment de fonds pour qu'on apprécie leur travail.

Autre difficulté, la durée de blocage de ces placements est assez imprévisible, car elle peut dépasser l'horizon annoncé, grâce à des dérogations de l'Autorité des marchés financiers pour achever leur liquidation, bien au-delà des délais prévus. Il peut être compliqué de récupérer son argent. Selon le magazine Le Particulier, depuis leur lancement, à peine plus de 20 % des FIP et FCPI ont été totalement liquidés. Les épargnants ayant souscrit fin 2004 au FIP 123Expansion, pour une durée initiale de huit à dix ans, viennent d'être avertis que sa liquidation en cours se prolongerait jusqu'en décembre 2020, soit une durée de seize ans. Quant au FCPI UFF Innovation 5, créé par Truffle Capital en 2005 pour l'Union financière de France, filiale de l'assureur Aviva, il promettait un remboursement au bout de sept ans, reportable deux ans. Mais, quatorze ans

LE NOUVEAU BARÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Tranche de revenu par part fiscale	Taux d'imposition
jusqu'à 9 964 €	0 %
de 9 964 à 25 405 €	11 %
de 25 405 à 72 644 €	30 %
de 72 644 à 156 244 €	41 %
plus de 156 244 €	45 %

Source : Bercy

Ces taux annoncés par le gouvernement seront appliqués pour les prélèvements à la source de janvier à août 2020, puis avec un ajustement des seuils de septembre à décembre, avant une stabilisation annoncée pour 2021.

plus tard, fin juin 2019, il restait collé avec une « créance sur les titres Carmat cédés en réméré », une forme de vente hors marché, pour ne pas peser sur le cours de cette start-up en difficulté. Vendu aux épargnants sur Alternext à coups de réduction d'impôt, le projet de cœur artificiel Carmat a vu son cours divisé par 10 depuis son sommet, comme d'autres participations de Truffle Capital, notamment Neovacs ou Deinove.

Pour finir, les réductions d'impôt pour les fonds de PME pourraient ne pas être reconduites l'an prochain. Considérées comme des aides d'Etat aux entreprises, les carottes fiscales des FIP et FCPI devraient en effet évoluer sous la pression de Bruxelles. « La réduction d'impôt pour les FIP corses et ultramarins pourrait passer à 30 %, tandis que le taux de réduction des autres FIP et FCPI remonterait à 25 %, mais sur la seule part de leurs participations dans des PME », décrypte Grégoire Sentilhes, fondateur de NextStage.

NICHE POUR CINÉPHILES

La défiscalisation aime aussi les paillottes. Les sociétés de financement du cinéma et de l'audiovisuel (Sofica) cofinancent des œuvres de fiction, des documentaires ou des séries et donnent droit à une réduction d'impôt de 48 % du montant investi, en contrepartie d'un engagement de conservation d'au moins cinq ans. Des placements qui séduisent ainsi un public de cinéphiles et de fiscophobes. En pratique, l'argent est bloqué jusqu'à la vente de tous les droits audiovisuels des œuvres financées, par exemple à des groupes de distribution ou des chaînes de télévision. Pour 2019, l'enveloppe totale d'investissement en Sofica est limitée à 63 millions d'euros pour toute la France, entraînant un phénomène de rareté : les gérants de patrimoine et les services de gestion privée des grandes banques les réservent à leurs bons clients. Parmi les Sofica disponibles en 2019, celles des producteurs indépendants Cinecap et Cinémage (au générique des films de la rentrée *Une fille facile*, *Alice et le maire* ou *Chambre 212*) ont la préférence des amateurs.

Mais attention, on récupère rarement sa mise, et on peut même tout perdre, malgré l'adossement garantissant parfois la vente des droits audiovisuels à des sociétés de production. « Il s'agit de garanties privées fragiles, dans un contexte économique et concurrentiel difficile », prévient Emmanuel Narrat. La faille en 2011 du producteur Carrere, n° 2 de la production française de fiction (dont les filiales produisaient notamment *Kirikou* et *Plus belle la vie*), a causé de fortes pertes aux souscripteurs des Sofica Carrimages. La banqueroute en septembre 2019 de la société de production et de distribution Mars Films pourrait pénaliser d'autres Sofica. Les dégâts sont néanmoins circonscrits grâce à la confidentialité de ces placements. **G. P.**